DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUE AU CAHIER DES CHARGES LABEL ROUGE LA 08/04 VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

ORGANISME CERTIFICATEUR:



IMMEUBLE LE MILLEPERTUIS LES LANDES D'APIGNE 35650 LE RHEU TEL: 02.99.60.82.82

FAX: 02.99.60.83.83



ORGANISME DE DEFENSE ET DE GESTION:

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL 26 RUE DU 139EME REGIMENT D'INFANTERIE 15000 AURILLAC

TEL: 04.71.45.55.85

REVISION DOCUMENTAIRE

RÉDACTION et Visa	VÉRIFICATION et Visa	VALIDATION et Visa
Raynal BEDOUET Responsable Certification et Développement	Vincent COUEPEL Responsable de la dertification	Jean SALAUN Président du Comité de Certification

Révision	Indice	Objet / Modification	Date de validation de CERTIS
0		Creation	22/01/04
1		MODIFICATIONS SUITE A L'AVIS DE LA SECTION "AGREMENT DES ORGANISMES CERTIFICATEURS" DU 10/05/04	11/06/04
2		MODIFICATIONS INTRODUCTION ET SUPPRESSION ANALYSE MICROBIOLOGIQUE EXTERNE ET REMPLACEMENT PAR ANALYSE MICROBIOLOGIQUE INTERNE	29/10/09 NON VALIDEE PAR L'INAO
3	0	Mise en conformite avec Cahier des Charges version 6-1	04/09/12
3	1	Modifications suites remarques de l'INAO	
3	2	MODIFICATIONS SUITES REMARQUES DE L'INAO DU 27/12/12	
3	3	MODIFICATIONS SUITES REMARQUES DE L'INAO DU 06/02/13	12/02/12
4	0	REFONTES NOUVELLES DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES ET CONDITIONS DE PRODUCTION COMMUNES GROS BOVINS DE BOUCHERIE	
4	1	CORRECTIONS SUITE REMARQUES INAO DU 18/12/19 ET ENTRETIEN INAO DU 03/02/20	
4	2	Corrections suite remarques INAO du 20/02/20	
4	3	Corrections suite remarques INAO du 30/03/20, 03/04/20	03/04/20

1. SOMMAIRE

SOMMAIRE	<u>)</u>
INTRODUCTION	}
A-Application4	ļ
1. Les opérateurs4	ļ
2. Répartition des points de contrôle et des documents a tenir par les operateurs	ļ
B-Modalités d'habilitation des opérateurs	7
C-Modalités d'évaluation de l'ODG7	7
D-Mise en œuvre des controles	7
1. Répartition du contrôle interne et externe	,
2. Modalités de contrôle	}
E-Traitement des manquements spécifiques)

DCS LA/08/04

INTRODUCTION

La certification initiale est délivrée à l'organisme de défense et de gestion du label, client au sens de la norme d'accréditation de produits, de procédés et de services en vigueur et du document CPS Ref 18 par CERTIS selon les modalités définies ci-dessous :

CERTIS, dont le système de certification est conforme aux exigences de la norme d'accréditation de produits, de procédés et de services en vigueur, décide de certifier ou non le produit, en se basant sur les conclusions des contrôles et audits dont les modalités sont fixés les présentes dispositions de contrôles spécifiques, les dispositions communes de contrôle tout SIQO (hors AB) et les dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges – Gros bovins de boucherie en vigueur. CERTIS réalise la certification du Label Rouge selon les modalités définies dans le Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques complètent donc les dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges – Gros bovins de boucherie en vigueur.

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

1. LES OPERATEURS

Ces dispositions spécifiques concernent les opérateurs du Label Rouge LA 08/04 dont l'organisme de gestion et de défense est l'Association Salers Label Rouge

Les opérateurs de la filière sont ceux prévus dans les DDC Filières gros bovins de boucherie sauf les ateliers de préparation de produits transformés et les fabricants d'aliment à la ferme.

2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DES DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS

Opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)	
	C 13 Matières premières des aliments composés	Liste des aliments référencés	
Fabricants d'aliment	S5 cf C15 Additifs interdits (catégorie et groupe	Formule théoriques référencées	
industriel	fonctionnel)	Journaux de dosage	
	S6 cf C15 Additifs et produits interdits		
	S1 Races et croisements autorisés	Documents d'identification et de mouvements des animaux	
	S2 Cas de mise en pension	Passeport Bovins	
	C 13 Matières premières des aliments composés	Cahier de culture Déclaration PAC	
	S5 cf C 15 Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Plan d'alimentation	
	S6 cf C15 Additifs et produits interdits	Bons de livraison d'aliment	
	S7 Effectif maximal par lot d'animaux en finition logés non	Enregistrement d'entrée et sortie	
	entravés	pâturage Bon d'enlèvement des animaux	
	S8 cf C 17 Type de litière	Bon a chievement des animadx	
	S9 Entretiens des abords de l'exploitation		
	S10 cf C99Chargement		
	S11 cf C 29 Durée minimale de pâturage par an		
	S12 Plan alimentation avant sevrage- jusqu'à 8-10 mois		
Eleveurs	(en kg matière brute/jour)		
	S13 Plan d'alimentation après sevrage de la génisse et		
	des bœufs de 12 à 18 mois (en kg matière brute/jour)		
	S14 Plan d'alimentation, génisses et bœufs de 20 à 28		
	mois (en kg matière brute/jour)		
	S15 Plan d'alimentation, génisses, vaches et bœufs de		
	plus (en kg matière brute/jour)		
	S16 Modes de finition autorisés		
	S17 Durée minimale de finition à l'auge		
	S18 Matières premières interdites (en finition)		
	S19 Plan d'alimentation, génisses, vaches et bœufs de 28 à		
	42 mois (en kg matière brute/jour)		
	S20 Plan d'alimentation, génisses, vaches et bœufs de plus		
	de 42 mois +1 jour à 120 mois (en kg matière brute/jour)		

5/33

Opérateurs	Opérateurs Points à contrôler concernés		
Centre d'allotement	S3 cf C11 Durée maximale de présence en centre d'allotement	Bons de livraison d'aliment et des matières premières Formules mises en œuvre	
	S4 Conditions lors de la cession	Passeport Bovins	
	S1 Races et croisements autorisés	Ticket de pesée	
	S2 Cas de mise en pension	Bon d'enlèvement	
	S21 Age maximum d'abattage des mâles	Enregistrement d'entrée bouverie	
	S22 Dispositif mis en place pour garantir le confort et	Tickets de pesée fiscale Registre de labellisation	
	l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors	Descriptif des critères informatiques	
	des opérations d'amenée au poste d'étourdissement	Procédure de labellisation	
	dans les locaux d'attente	Procédure de tri/ traçabilité des abats	
	C44 Propreté des animaux S23 Poids minimum de carcasse	Certificat de garantie Etiquette	
	S24 Couleur de la viande	Ltiquette	
	S25 cf C 51 Classes de conformation autorisées		
	C53 Défauts éliminatoires		
Abattoirs /Abatteurs/	C54 pH ultime		
Ateliers de	C56 Durée de maturation entre abattage des animaux		
conditionnement	et vente au détail		
	S26 cf C 56 Durée minimum de maturation pour les		
	viandes à griller et à rôtir, exception faite de la		
	hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas)		
	S27 cf C 56 Durée minimum de maturation pour les		
	viandes à braiser et à bouillir		
	S28 cf C57 Mentions des délais de maturation des		
	viandes à griller et à rôtir		
	S29 cf C58 Liste des abats labellisables		
	S30 Critères de sélection des abats		
	S32 Modes de conditionnement autorisés pour les		
	viandes et les abats		
	S33 Identification des conditionnements		
Ateliers de	S32 Modes de conditionnement autorisés pour les	Certificat de garantie	
découpe/Ateliers de	viandes et les abats		
conditionnement	S33 Identification des conditionnements		
	C89 Délai minimal entre abattage et mise en	Registre de surgélation Bon de livraison de la viande	
	surgélation des découpes de viandes C90 Délai maximum entre l'abattage et la mise en	Ticket de pesée	
	surgélation des abats	Certificat de garantie	
Ateliers de	S31 Délai d'attente maximum entre l'abattage et la	Etiquette	
surgélation/Ateliers de	mise en surgélation pour les muscles ou les découpes		
conditionnement	de viande		
	S32 Modes de conditionnement autorisés pour les		
	viandes et les abats		
	S33 Identification des conditionnements		

2004-4 6/33

Opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur en vue d'assurer l'enregistrement et le suivi de toutes les opérations intervenues au cours de la vie du produit (liste indicative et non exhaustive)
Points de vente pratiquant la maturation	<u> </u>	

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux auto-contrôles : cf DCC Gros bovins de boucherie en vigueur.

7/33

B-MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalité (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OCO/ODG)	Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OCO/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : Délai de réalisation (en mois)
Points de vente pratiquant la maturation	Documentaire (base DI)	OCO	/	12 mois

C-MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : cf DCC Gros bovins de boucherie en vigueur.

D-MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

1. REPARTITION DU CONTROLE INTERNE ET EXTERNE

Pas de modalités particulières

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES DCS LA/08/04 CERTIS

2004-4

8/33

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2. MODALITES DE CONTROLE

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Fabricants d'aliment ind	lustriel		
C 13 Matières premières des aliments composés		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur (C13
S5 cf C 15 Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C15		
S6 cf C 15 Additifs et produits interdits Eleveurs	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C15		
S1 Races et croisements autorisés	Sans objet	Tenue du registre d'élevage	Contrôle documentaire du registre d'élevage (documents d'identification et de mouvement des animaux, passeport bovin) Contrôle visuel des animaux Documents d'identification et de mouvements des animaux Passeport bovin
S2 Cas de mise en pension	Sans objet	Déclaration des mises en pension (EDE)	Contrôle documentaire: En cas de mise en pension, vérification que la mise en pension a lieu en période de pâturage, est temporaire et est effectuée chez un éleveur qualifié FBM ou habilités en LA 08/04 Liste des éleveurs FBM (Fil Rouge) Liste des éleveurs habilités Passeports bovin

DCS LA/08/04

2004-4

CERTIS 9/33

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS	

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe	
Eleveurs (suite)				
C 13 Matières premières des aliments composés		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	· C13	
S5 cf C15 Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C15		
S6 cf C 15 Additifs et produits interdits		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	· C15	
S7 Effectif maximal par lot d'animaux en finition logés non entravés	Sans objet	/	Contrôle visuel : En cas de présence de lots d'animaux en finition logés non entravés, vérification des effectifs par lot	
S8 cf C 17Type de litière	Cf DCC LRC Gros bovins de boucherie en vigueur C17 + Contrôle visuel et documentaire: Si absence de litière en zone montagne, vérification de l'absence de production de céréales et des conditions de logements des animaux en bâtiment Cahier de culture Déclaration PAC	Cf DCC LRC Gros bovins de boucherie en vigueur C17 + Tenue du cahier de culture et de la déclaration PAC	Cf DCC LRC Gros bovins de boucherie en vigueur C17 + Contrôle visuel et documentaire: Si absence de litière en zone montagne, vérification de l'absence de production de céréales et des conditions de logements des animaux en bâtiment Cahier de culture Déclaration PAC	
S9 Entretiens des abords de l'exploitation	Contrôle visuel : Vérification des voies d'accès et des abords	/	Contrôle visuel : Vérification des voies d'accès et des abords	
S10 cf C 99 Chargement	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C99			
S11 cf C29 Durée de pâturage	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C29			

CERTIS

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Eleveurs (suite)			
	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation	Contrôle visuel et documentaire :
		Conservation des bons de livraisons des aliments complémentaires	Vérification de la présence des animaux salers en pâturage (en période de pâturage)
S12 Plan alimentation avant		Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage	Vérification des dates d'entrées et de sortie du pâturage des animaux salers
sevrage- jusqu'à 8- 10 mois (en kg			Vérification du plan d'alimentation du troupeau salers avant sevrage
matière brute/jour)			Vérification de la nature des fourrages distribués
			Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage
			Plan d'alimentation
			Bons de livraison d'aliment
	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation	Contrôle visuel et documentaire :
S13 Plan		Conservation des bons de livraisons des aliments complémentaires	Vérification de la présence des animaux salers en pâturage (en période de pâturage)
d'alimentation après sevrage de la		Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage	Vérification des dates d'entrées et de sortie du pâturage des animaux salers
génisse et des bœufs de 12 à 18			Vérification du plan d'alimentation du troupeau salers entre 12 et 18 mois
mois (en kg matière			Vérification de la nature des fourrages distribués
brute/jour)			Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage
			Plan d'alimentation
			Bons de livraison d'aliment

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Eleveurs (suite)			
	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation	Contrôle visuel et documentaire :
		Conservation des bons de livraisons des aliments complémentaires	Vérification de la présence des animaux salers en pâturage (en période de pâturage)
S14 Plan d'alimentation,		Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage	Vérification des dates d'entrées et de sortie du pâturage des animaux salers
génisses et bœufs de 20 à 28 mois (en			Vérification du plan d'alimentation du troupeau salers entre 20 et 28 mois
kg matière brute/jour)			Vérification de la nature des fourrages distribués
brute/jour/			Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage
			Plan d'alimentation
			Bons de livraison d'aliment
	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation	Contrôle visuel et documentaire :
		Conservation des bons de livraisons des aliments complémentaires	Vérification de la présence des animaux salers en pâturage (en période de pâturage)
S15 Plan d'alimentation,		Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage	Vérification des dates d'entrées et de sortie du pâturage des animaux salers
génisses, vaches et bœufs de plus de 28			Vérification du plan d'alimentation du troupeau salers de plus de 28 mois
mois (en kg matière			Vérification de la nature des fourrages distribués
brute/jour)			Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage
			Plan d'alimentation
			Bons de livraison d'aliment
	Sans objet	Sans objet	Contrôle visuel :
S 16 Modes de finition autorisés			Vérification de la conformité des modalités de finition (en présence d'animaux en finition)

DCS LA/08/04

2004-4

CERTIS 12/33

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALE	RS
---	----

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Eleveurs (suite)			
S17 Durée minimale de finition à l'auge	Sans objet	Enregistrement des dates d'entrées et de sortie en pâturage Conservation des bons d'enlèvement des animaux	Contrôle documentaire: Vérification des délais de finition à l'auge par confrontation de la date de sortie de pâturage et la date de vente des derniers animaux vendus Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage Bons d'enlèvement des animaux
S18 Matières premières interdites (en finition)	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation	Contrôle visuel et documentaire : Vérification visuelle de la nature des fourrages distribués (en présence d'animaux en finition) Vérification documentaire du plan d'alimentation Plan d'alimentation
S19 Plan d'alimentation, génisses, vaches et bœufs de 28 à 42 mois (en kg matière brute/jour)	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation Conservation des bons de livraisons des aliments complémentaires Enregistrement des dates d'entrées et de sortie en pâturage	Contrôle visuel et documentaire: Vérification de la présence des animaux salers en pâturage (en période de pâturage) Vérification des dates d'entrées et de sortie du pâturage des animaux salers Vérification du plan d'alimentation du troupeau salers entre 28 et 42 mois Vérification de la nature des fourrages distribués Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage Plan d'alimentation Bons de livraison d'aliment

CERTIS

13/33

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Eleveurs (suite)			
S20 Plan d'alimentation, génisses, vaches et bœufs de plus de 42 mois +1 jour à 120 mois (en kg matière brute/jour)	Sans objet	Tenue du plan d'alimentation Conservation des bons de livraisons des aliments complémentaires Enregistrement des dates d'entrées et de sortie en pâturage	Contrôle visuel et documentaire: Vérification de la présence des animaux salers en pâturage (en période de pâturage) Vérification des dates d'entrées et de sortie du pâturage des animaux salers Vérification du plan d'alimentation du troupeau salers de plus de 42 mois Vérification de la nature des fourrages distribués Enregistrement d'entrée et sortie de pâturage Plan d'alimentation Bons de livraison d'aliment
Centre d'allotement			bons de nividison à dinnent
S3 cf C 11 Durée maximale de présence en centre d'allotement		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	C11
S4 Conditions lors de la cession	Sans Objet	Conservation des bons de livraison des aliments et des matières premières Enregistrement de la formule mise en œuvre (si formules créées sur site)	Contrôle visuel et documentaire: Contrôle des bons de livraison d'aliments et des matières premières éventuels Contrôle de la formule le cas échéant Vérification visuelle des aliments stockés et présents lors de la distribution Bons de livraison d'aliment et des matières premières Formules mises en œuvre Liste des formules référencées

animaux

DCS LA/08/04

2004-4

CERTIS 14/33

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Abattoirs/Abatteurs/Ate	elier de conditionnement		
S1 Races et croisements autorisés	Sans objet	Sans objet	Contrôle visuel et documentaire : Contrôle documentaire du passeport bovin Contrôle visuel des animaux si possible Passeport bovin
S2 Cas de mise en pension	Sans objet	Tenue à jour et conservation des passeports bovins	Contrôle documentaire: En cas de mise en pension, vérification que la mise en pension a lieu en période de pâturage, est temporaire et est effectuée chez un éleveur qualifié FBM ou habilités en LA 08/04 Passeport bovin Liste des éleveurs habilités LA 08/04 Liste des éleveurs qualifiés FBM (site FIL ROUGE)
S21 Age maximum d'abattage des mâles	Sans Objet	Tenue à jour et conservation des passeports bovins et tickets de pesée ou bon d'enlèvement	Contrôle documentaire: Vérification des âges des animaux des mâles abattus par confrontation entre la date d'abattage et la date de naissance Passeport bovin Ticket de pesée Bon d'enlèvement
S22 Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étourdissement dans les locaux d'attente	Contrôle visuel: Vérification visuelle des modalités d'attente avant abattage et d'amenée au poste d'étourdissement	Enregistrement des heures d'arrivée et d'abattage des animaux Tenue à jour et conservation des tickets de pesée ou bon d'enlèvement	Contrôle documentaire et visuel: Vérification visuelle des modalités d'attente avant abattage et d'amenée au poste d'étourdissement Vérification de la durée d'attente en bouverie des animaux salers présents et de la conformité des équipements Bon d'enlèvement Enregistrement entrée bouverie Ticket de pesée fiscale
C44 Propreté des		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur (C44

15/33

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Abattoirs/Abatteurs/At	elier de conditionnement (suite)		
S23 Poids minimum de carcasse	Contrôle documentaire: Si labellisation des bovins par agents classificateur: Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses Si labellisation des bovins par système informatique: Contrôle documentaire des critères de labellisation des bovins figurant dans le système informatique de l'abattoir Procédure de labellisation Descriptif des critères informatiques Registre de labellisation Ticket de pesée fiscale	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation, de la procédure de labellisation ou des descriptifs informatiques	Contrôle documentaire: Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses (si modification et labellisation par les agents classificateur) Contrôle documentaire des critères de labellisation des bovins figurant dans le système informatique de l'abattoir (si modification et labellisation par le système informatique Contrôle documentaire du registre de labellisation Procédure de labellisation Descriptif des critères informatiques Registre de labellisation Ticket de pesée fiscale
S24 Couleur de la viande	Contrôle documentaire et visuel: Si labellisation des bovins par agents classificateur: Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses Si labellisation des bovins par système informatique: Contrôle documentaire des critères de labellisation des bovins figurant dans le système informatique de l'abattoir Procédure de labellisation Descriptif des critères informatiques Registre de labellisation Ticket de pesée fiscale	Enregistrement et conservation de l'enregistrement de la couleur des carcasses Tenue à jour du registre de labellisation, de la procédure de labellisation ou des descriptifs informatiques	Contrôle visuel et documentaire: Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Si labellisation des bovins par agents classificateur: Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification Si labellisation des bovins par système informatique: Contrôle documentaire des critères de labellisation des bovins figurant dans le système informatique de l'abattoir en cas de modification Procédure de labellisation Descriptif des critères informatiques Registre de labellisation Ticket de pesée fiscale

DCS LA/08/04

2004-4

CERTIS 16/33

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Abattoirs/Abatteurs/Ate	elier de conditionnement (suite)		
S25 cf C51 Classes de conformation autorisées	e Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C51		
C53 Défauts éliminatoires		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C	53
C54 Ph ultime		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C	54
C56 Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C	56
s26 Cf C56 Durée minimum de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas)		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur CS	
S27 Cf C56 Durée minimum de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C	56

CERTIS 17/33

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Abattoirs/Abatteurs/At	elier de conditionnement		
S28 cf C57 Mentions des délais de maturation des viandes à griller et à rôtir		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	C57
S 29 cf C58 Liste des abats labellisables		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	C58
S30 Critères de sélection des abats	Contrôle documentaire: Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de tri et de traçabilité des abats Label Rouge Procédure de tri et traçabilité des abats	Sans objet	Contrôle documentaire et visuel : Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de tri et de traçabilité des abats Label Rouge si modification Contrôle visuel des abats sélectionnés
C22 M4- d d-	Concobiat	Consobiet	Procédure de tri et traçabilité des abats
S32 Modes de conditionnement autorisés pour les viandes et les abats	Sans objet	Sans objet	Contrôle visuel : Contrôle visuel des produits conditionnés ou en cours de conditionnement
S33 Identification des conditionnements	Sans objet	Tenue et conservation des certificats de garantie	Contrôle documentaire : Contrôle documentaire des mentions figurants sur les certificats de garantie et les étiquettes associées et de leur conformité Certificat de garantie
Ateliers de découpe/Ate	eliers de conditionnement		
S32 Modes de conditionnement autorisés pour les viandes et les abats	Sans objet	Sans objet	Contrôle visuel : Contrôle visuel des produits conditionnés ou en cours de conditionnement

CERTIS 18/33

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Ateliers de découpe/Ate	eliers de conditionnement (suite)		
S33 Identification des conditionnements	Sans objet	Sans objet	Contrôle documentaire : Contrôle documentaire des mentions figurants sur les certificats de garantie et les étiquettes associées et de leur conformité Certificat de garantie
Ateliers de surgélation/	Ateliers de conditionnement		
C89 Délai minimal entre abattage et mise en surgélation des découpes de viandes		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	C89
C90 Délai maximum entre l'abattage et la mise en surgélation des abats		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur	C90
S31 Délai d'attente	Sans objet	Contrôle documentaire :	Contrôle documentaire :
maximum entre		Enregistrement des dates de surgélation	Vérification documentaire des délais abattage/surgélation
l'abattage et la mise en surgélation pour les muscles ou les découpes de viande		Conservation du ticket de pesée	Registre de surgélation Bon de livraison de la viande Ticket de pesée
S32 Modes de conditionnement autorisés pour les viandes et les abats	Sans objet	Sans objet	Contrôle visuel : Contrôle visuel des produits conditionnés ou en cours de conditionnement
S33 Identification des conditionnements	Sans objet	Tenue et conservation des certificats de garantie	Contrôle documentaire : Contrôle documentaire des mentions figurants sur les certificats de garantie et les étiquettes associées et de leur conformité Certificat de garantie Etiquette

DCS LA/08/04

2004-4

CERTIS 19/33

V۱

Viande et abats frais et surgeles de gros bovins de race Salers

Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Points de vente pratiqua	ant la maturation		
S26 cf C 56 Durée		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C5	6
minimum de			
maturation pour les			
viandes à griller et à			
rôtir, exception faite			
de la hampe			
(diaphragma pars			
costalis), de l'onglet			
(diaphragma pars			
lumbaris) et du filet			
(psoas) S27 cf C56 Durée		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C5	6
minimum de		er bee in Gros bovins de bouenene en vigueur es	
maturation pour les			
viandes à braiser et			
à bouillir			
S28 cf C57 Mentions		Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C5	7
des délais de			
maturation des			
viandes à griller et à			
rôtir			

2004-4 20/33

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

E-TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

				Nécessité			Récurr	ence			
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)			
Fabricants	d'aliment industriel										
C 13	Formule théorique non conforme	Fabricants d'aliment industriel	Habilitation	Oui	Refus Temporaire d'Habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation				
C 13	Utilisation de matières premières non autorisées	Fabricant d'aliment industrie	Suivi	Oui	Contrôle documentaire supplémentaire + déréférencement des formules	Lors du contrôle supplémentaire	Déréférencement des formules Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Déréférencement des formules Retrait d'habilitation			
S5	Formule théorique non conforme	Fabricants d'aliment industriel	Habilitation	Oui	Refus Temporaire d'Habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation				
S5 cf C15	Utilisation d'additifs interdits	Fabricant d'aliment industriel	Suivi	Oui	Contrôle documentaire supplémentaire + déréférencement des formules	Lors du contrôle supplémentaire	Déréférencement des formules Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Déréférencement des formules Retrait d'habilitation			
S6 cf C15	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C 15										

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 21/33

				Nécessité			Récurr	rence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveurs								
<u>\$1</u>	Aucun animal de type racial conforme	Eleveurs	Suivi	Non	Retrait d'habilitation			
S2	Mise en pension chez un éleveur non FBM et non habilité en LA 08- 04	Eleveurs	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés	Contrôle supplémentaire sur site	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S2	Mise en pension en dehors des périodes de pâturage	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
C13	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S5 cf C15	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S6 cf C15	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C 15							
S7	Effectif non respecté	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire))	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 22/33

				Nécessité			Récurn	ence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveurs (suite)							
S8 cf C 17	Non-respect des obligations spécifiques en zone de montagne	Eleveurs	Habilitation	Oui	Refus Temporaire d'Habilitation	Contrôle interne supplémentaire préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	
S8 cf C17	Non-respect des obligations spécifiques en zone de montagne	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S9	Entretien des abords de l'exploitation non satisfaisant	Eleveurs	Habilitation	Oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S9	Entretien des abords de l'exploitation non satisfaisant	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S10 cf C99				C	f DCC LR Gros bovin	s de boucherie en vig	gueur C 99	
S11 cf C 29	Durée de pâturage annuelle non conforme ou non comprise entre les dates prévues	Eleveurs	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S12	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S12	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

DCS LA/08/04

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 23/33

CERTIS

				Nécessité de fournir à			Récurr	ence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur (habilitation l'OC un plan traitement en 1er		Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)		
Eleveurs (s	suite)							
S11 cf C 29	Durée de pâturage annuelle non conforme ou non comprise entre les dates prévues	Eleveurs	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S12	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S12	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S12	Non-respect de la tétée	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S13	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S13	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 24/33

				Nécessité		A	Récurr	ence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveurs (s	suite)							
S14	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S14	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S15	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
\$15	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S16	Non-respect des modes de finition	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S17	Durée de finition à l'auge non conforme	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S18	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 25/33

				Nécessité		0.4 a daliké da	Récurr	ence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveurs (s	suite)							
S19	Utilisation de fourrages interdits	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S19	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S20	Non-respect des quantités maximum d'aliments complémentaires/ fourrages	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
S20	Non-respect des modes de finition	Eleveurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Centres d'a	llotement							
S3 cf C11				Cf	DCC LR Gros bovin	s de boucherie en vig	gueur C 11	
S4	Utilisation de fourrages interdits	Centres d'alloteme	nt Suivi	Oui	Contrôle supplémenta	Lors du contr ire supplémenta		Retrait d'habilitation

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 26/33

				Nécessité		NA - J-114 4 - J -	Récur	rence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Centres d'a	llotement (suite)							
\$4	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Centres d'allotement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire documentaire sur la la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abattoirs/A	Abatteurs/Ateliers de condit	ionnement						
<u>\$1</u>	Certification d'un animal de type racial non conforme	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation et retrait du bénéfice du signe des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation	
S2	Certification d'un animal mis en pension chez un éleveur non FBM et non habilité en LA 08-04	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation
S2	Certification d'un animal mis en pension en dehors des périodes de pâturage	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 27/33

				Nécessité		AA 1 197 1	Récur	rence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abattoirs/A	Abatteurs/Ateliers de condit	ionnement (suite)						
S21	Age d'abattage non conforme	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés	Contrôle supplémentair	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation
S22	Conditions d'attente et d'abattage non conformes	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire sur site ou documentaire	Refus d'habilitation	
S22	Conditions d'attente et d'abattage non conformes	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
C44	Absence de procédure de tri des animaux	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire sur site ou documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
C44	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire sur site ou documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 28/33

				Nécessité			Récur	rence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abattoirs/A	Abatteurs/Ateliers de condit	ionnement (suite)						
C44	Les animaux sales ne sont pas séparés des animaux LR	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire sur site	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
C44	Non-respect des critères de propreté des animaux labellisés	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation
S23 S24 C53 S30	Procédures non conformes ou absente ou critères informatiques absents ou erronés	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire sur site ou documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
S23 S24 C53 S30	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes ou critères informatiques absents ou erronés	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 29/33

				Nécessité			Récur	rence
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abattoirs/A	abatteurs/Ateliers de condit	ionnement (suite)						
S23 S24	Certification de carcasses non conformes	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation
\$24	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
S25 cf C51				Cf [OCC LR Gros bovins de	boucherie en vigueur C5	1	
C53	Absence de connaissance des critères de labellisation des agents labellisateurs	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
C53	Labellisation de carcasses présentant des défauts éliminatoires	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
C54	Absence d'un pH mètre, du matériel de calibrage ou de la procédure de mesure	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 30/33

				Nécessité			Récur	rence		
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)		
Abattoirs/A	Abattoirs/Abatteurs/Ateliers de conditionnement (suite)									
C54	Absence de calibrage du pH-mètre	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation		
C54	Labellisation de carcasses présentant un pH non conforme	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés+ Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés + Retrait d'habilitation		
C56	Non-respect des durées de maturation	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation		
S26 cf C 56	Non-respect de la durée de maturation	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation		
S27 cf C 56	Non-respect de la durée de maturation	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation		
S28 cf C57	Cf DCC LR Gros hovins de houcherie en vigueur C 57									
S29 cf C58	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C 58									

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 31/33

Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence			
							Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)		
Abattoirs/A	Abattoirs/Abatteurs/Ateliers de conditionnement (suite)									
S30	Sélection d'abats non autorisés	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les abats concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des abats concernés + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation		
S32	Utilisation de modes de conditionnements non autorisés	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des produits concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation		
\$33	Identification des conditionnements non conforme	Abattoirs/ Abatteurs/ Atelier de conditionnement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)		
Ateliers de	Ateliers de découpe/Ateliers de conditionnement									
S32	Utilisation de modes de conditionnements non autorisés	Ateliers de découpe/Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des produits concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés et Retrait d'habilitation		
\$33	Identification des conditionnements non conforme	Ateliers de découpe/Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)		

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 32/33

				Nécessité			Récurrence		
Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
Ateliers de	Ateliers de surgélation/Ateliers de conditionnement								
C89	Non-respect des délais minimum abattage- mise en surgélation des découpes	Ateliers de surgélation/ Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	
C90	Non-respect des délais maximum abattage- mise en surgélation des abats	Ateliers de surgélation/ Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	
S31	Non-respect des délais maximum abattage- mise en surgélation des muscles et découpes de viande	Ateliers de surgélation/ Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	
S32	Utilisation de modes de conditionnements non autorisés	Ateliers de surgélation/ Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des produits concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe des animaux concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice des animaux concernés et Retrait d'habilitation	
S33	Identification des conditionnements non conforme	Ateliers de surgélation/ Ateliers de conditionnement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	
Points de v	Points de vente pratiquant la maturation								
<u>\$26</u> cf C 56	Non-respect de la durée de maturation	Points de vente pratiquant la maturation	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

DCS LA/08/04

CERTIS

VIANDE ET ABATS FRAIS ET SURGELES DE GROS BOVINS DE RACE SALERS

2004-4 33/33

Points de contrôle	Libellés des manquements	Opérateur	Type (habilitation /suivi)	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
							Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Points de vente pratiquant la maturation (suite)								
S27 cf C 56	Non-respect de la durée de maturation	Points de vente pratiquant la maturation	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S28 cf C 57	Cf DCC LR Gros bovins de boucherie en vigueur C57							